



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Absent(s) excusé(s) :**

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux**

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Agenda des Élus - Année 2024 - Proposition

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus pour l'année 2024.

Dans le cadre de la programmation de la cérémonie des vœux 2024, le Bureau valide la réservation de la salle des fêtes de Bonneuil-en-France le 31 janvier 2024, et acte la tenue du traditionnel déjeuner Élus/Agents le vendredi 19 janvier 2024.

Il est également à noter la programmation des cérémonies des vœux des communes suivantes :

- Puisieux-en-France : le 10 janvier 2024 ;
- Villiers-le-Bel : le 13 janvier 2024 ;
- Garges-lès-Gonesse : le 23 janvier 2024 à 19h00 ;
- Bouqueval : le 26 janvier 2024.

## **Comité Syndical**

Retour sur le Comité Syndical du lundi 25 septembre 2023

### **Foncier**

Point d'information concernant les échanges entre le propriétaire de jardins agricoles et le SIAH portant sur la présence d'une canalisation traversant la parcelle AD n° 11 sur le territoire de la commune de Bonneuil-en-France

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que le propriétaire de cette parcelle, par courrier en date du 10 juillet 2023, a fait part de sa demande de versement d'un loyer par le SIAH au titre d'une servitude de passage sur sa propriété. Ce loyer est estimé à 200 000 euros par an. L'application d'une rétroactivité depuis 1996, année d'acquisition de ce bien par ce propriétaire, est par ailleurs requise.

En réponse à des demandes de précisions de la part du SIAH quant au calcul du montant du loyer, le propriétaire a spécifié, dans un courrier en date du 16 septembre 2023, avoir pris en considération la recette annuelle du SIAH.

Suite à de nombreux échanges entre ses membres, le Bureau souhaite que le conseil juridique du syndicat puisse être consulté sur ce dossier.

Signature de la convention n° 2023-09-32 relative à l'installation d'un piézomètre exploité par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) sur la parcelle cadastrée section ZS n° 1603 sur le territoire de la commune de Gonesse

Déborah TANGUY précise que Réseau de Transport d'Électricité (RTE) a sollicité le SIAH afin d'installer un piézomètre sur la parcelle cadastrée section ZS n°1603 à GONESSE, à proximité du bassin du Vignois. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'une de ses missions de service public relative au raccord d'un Datacenter sur la commune de DUGNY.

Le Bureau souhaite disposer de précisions complémentaires sur ce projet. Ce point est ainsi reporté à l'ordre du jour du prochain Bureau.

### **Procédures juridiques**

Droit de chasse dans le bassin de rétention des Réserves de Chauffour

Après exposé par Éric CHANAL des compléments d'information apportés par Monsieur L. afin d'étayer sa demande de droit de chasse sur le bassin de rétention des Réserves de Chauffour, le Bureau, en pleine conscience des sujets potentiels de sécurité soulevés, confirme sa position d'autoriser l'accès à cet ouvrage à des chasseurs, armés ou non, uniquement dans un cadre réglementé et sous le contrôle et l'autorisation des autorités

compétentes. Une position de principe sur l'ensemble des sites du SIAH sera proposée au comité syndical du 11 décembre 2023.

#### Proposition de maîtrise d'ouvrage mandatée aux communes portant sur la mise en conformité de leurs établissements publics

Déborah TANGUY indique qu'un certain nombre de bâtiments communaux sur le territoire du syndicat présentent des non conformités, notamment au regard du respect du caractère séparatif des branchements. Dans ce contexte, les services du SIAH proposent la signature de conventions financières de maîtrise d'ouvrage mandatée avec les communes portant sur la mise en conformité de leurs établissements publics.

Le Bureau valide cette suggestion.

#### Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

##### Critères de sélection portant sur le marché public de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en catégories II et III (Marché n° 11-23-60)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

##### Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue du Néflier sur le territoire de la commune de Baillet-en-France (Opération n° 42MOM111)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

##### Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales après fraisage des graisses selon dégradation observée (Opération n° GON189)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

##### Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Rue Montfleury sur le territoire de la commune de Sarcelles (Opération n° SARCI49)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la Rue Marcel Got et de la Rue des Quinconces sur le territoire de la commune d'Arnouville (Opération n° 525)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critères de sélection portant sur le marché public de mise en sécurité des ouvrages de régulation des bassins de retenue des Bourguignons sur le territoire de la commune d'Ézanville et des Garennes sur le territoire de la commune de Fontenay-en-Parisis (Opération n° 527)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Attribution de marchés publics

Attribution du marché public de travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal des eaux usées du Chemin du Pont de l'Étang sur le territoire de la commune de Goussainville (Opération n° 482S)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué au groupement FAYOLLE et fils / FAYOLLE désamiantage pour un montant de 397 135,10 € HT et pour une durée liée aux travaux.

**GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Recherche par CDC Biodiversité d'un site de compensation pouvant abriter des espèces protégées des milieux ouverts / semi-ouverts, préférentiellement dans des milieux plutôt humides

Éric CHANAL informe les membres du Bureau que CDC Biodiversité a été mandaté par la SNCF afin de rechercher un site de compensation qui pourrait abriter des espèces protégées des milieux ouverts/semi-ouverts, préférentiellement dans des milieux plutôt humides en Seine-Saint-Denis ou dans le Val d'Oise, et ce, dans l'objectif de compenser les impacts d'un projet réalisé en Île-de-France. CDC a ainsi identifié un site de part et d'autre du Petit Rosne géré par le SIAH.

Éric CHANAL souhaite recueillir la position du Bureau quant à la recherche d'espace naturels par CDC biodiversité pour de la compensation écologique sur le projet Roissy Picardie.

Le Bureau émet un avis favorable à l'accompagnement par le SIAH de CDC biodiversité dans sa recherche d'espaces naturels sur le territoire, en vue de mener des actions de restauration de milieux humides.

Point sur le COPIL de l'ASSARS

Éric CHANAL rappelle que la demande d'extension de la réouverture du Petit Rosne, formulée par la commune de SARCELLES, dans le cadre des travaux du SIAH de consolidation de la

dalle du Petit Rosne entre la Place du Marché et la Rue Miraville a été présentée lors d'un précédent Bureau.

Compte tenu des contraintes techniques et financières, le Bureau a émis un avis défavorable à la réouverture du Petit Rosne Place du Marché sur le territoire de la commune de Sarcelles.

Éric CHANAL a fait part, lors du dernier COPIL ASSARS/SIAH/commune de Sarcelles, de la décision négative du Bureau compte tenu de l'absence de plus-value hydraulique ou écologique.

La commune a réaffirmé le souhait de la ville quant à la réouverture du Petit Rosne sur ce tronçon dans un objectif de sensibilisation des usagers du marché.

Le Bureau ne s'oppose pas à ces travaux de réouverture si leur financement est assuré par la commune de Sarcelles.

## **COMMUNICATION**

### **Assemblée Générale de la FNCCR - jeudi 16 novembre 2023 à 10h30**

Éric CHANAL annonce la programmation de l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), dont le SIAH est adhérent et rappelle que cette fédération est une association de collectivités territoriales spécialisée dans les services publics locaux en réseau dans les domaines de l'énergie, du numérique, des déchets et du cycle de l'eau. À ce titre, la FNCCR accompagne ses adhérents dans l'organisation technique administrative et financière des services publics locaux en réseau. Elle assure notamment une veille juridique, législative et techno-économique.

### **Retour sur l'inauguration du SIAH**

Le Bureau félicite les services du SIAH pour l'organisation de l'inauguration de la STEP qui s'est tenue le 29 septembre. La présence de nombreux invités, dont beaucoup d'élus locaux témoigne de l'intérêt porté aux enjeux de la gestion de l'eau et du renouvellement des réseaux d'assainissement sur le territoire du syndicat.

Le film présentant les travaux effectués sur la station et projeté à l'ouverture de la cérémonie a remporté un franc succès et pourra également être diffusé lors du prochain Comité Syndical programmé le 11 décembre.

Enfin, Éric CHANAL indique que plusieurs articles ont été publiés dans la presse écrite, suite à l'inauguration de la station de dépollution.

***Fin de la réunion de Bureau à 11h00***

***Prochaine réunion de bureau lundi 16 octobre 2023 à 9h30***